

## Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

### Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n° 502/2024

**OBJET : Décision  
Modificative n°2  
'Acquisition véhicule'**

Membres : 24

Présents votant : 10

Pouvoirs : 4

L'an deux mille vingt-quatre, le 15 novembre

Le comité syndical Grand site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 8 novembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune de Clermont l'Hérault

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Alain BOZON, Délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Sylvie TOLUAFE, Déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jean-Claude CLOZIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Marc CARAYON, Délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Danièle JOSEPH, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, Déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,
- Monsieur Bernard GOUJON, Délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, Conseillère départementale du canton de GIGNAC
- Monsieur Jean-Louis GELY, Conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2
- Monsieur Bernard COSTE, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean Marie SABATIER, Délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

Madame la Présidente rappelle que le budget primitif et supplémentaire pour l'année 2024 ont été adoptés par délibération n°469 et n°481. Ces derniers laissent apparaître un sur équilibre positif pour la section d'investissement du fait du cumul des dotations aux amortissements et de l'absence de dépenses prévisibles à la date de délibération.

Le syndicat a la possibilité d'acquérir des véhicules réformés du conseil départemental à tes tarifs avantageux.

Madame la Présidente envisage la possibilité d'acquérir un véhicule pour améliorer les conditions de travail des agents. Afin de procéder à cette acquisition, Madame la Présidente propose de modifier le budget en cours comme suit.

Art.	Intitulé	Diminution	Augmentation
21828	Autre matériel roulant		2.000,00 €
	Sur équilibre positif	2.000,00 €	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2.000,00 €</b>	<b>2.000,00 €</b>

Reçue en Préfecture et  
rendue exécutoire le :

Affichée le :

Le comité syndical,  
Le rapporteur entendu,  
Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

**AUTORISE**

- Madame la Présidente à modifier le budget comme exposé
- Madame la Présidente à procéder à l'acquisition

Pour Extrait Conforme,  
A Clermont l'Hérault,  
Le 15 novembre

La Présidente

Marie Passieux

